

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, SORCE Rose-Marie, EMONET Elisabeth, PASTOR Gérard, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (5) :

André SAINT-MARCEL a donné pouvoir à Laurent CHAUMARD
Hervé BANCOD a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER
CABY François a donné pouvoir à Frédéric GONDA
COURTOIS Catherine a donné pouvoir à Chantal CHARVIN
SCOTTON Aude a donné pouvoir à Sylvia BUREL

ABSENT EXCUSE (1) : LEGER Flavien

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/09/2023

Date d'affichage : 10/09/2023

Véronique CANET a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 21/09/23
Et publication le : 22/09/23
Le Maire,



Budget annexe Rive gauche - Décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023.42 du 27 mars 2023 approuvant l'adoption du budget primitif 2023 du budget annexe « Rive Gauche » ;

Considérant le réajustement nécessaire sur les lignes budgétaires suivantes :

Fonctionnement Dépenses		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00 €
TOTAL		8 000,00 €

Fonctionnement Recettes		
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00 €
TOTAL		8 000,00 €

Investissement Dépenses		
21	Immobilisations corporelles	75 000,00 €
TOTAL		75 000,00 €

Investissement Recettes		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	67 000,00 €
TOTAL		75 000,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Rive Gauche » 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 18 septembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Véronique CANET

Le Maire,
Michel BEAL

La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.



Small, illegible text or mark.

